

**Déclaration d'octroi de protection faisant suite à un refus provisoire  
(règle 18ter, paragraphe 2, du Règlement d'exécution du Protocole relatif à  
l'Arrangement de Madrid et article 79, paragraphe 2, du RDMUE)**

Alicante, 22/06/2021

*N° d'enregistrement international:* **1538332**

*Date de notification:* **02/07/2020**

*Titulaire:* **RODA PACKAGING DOO**

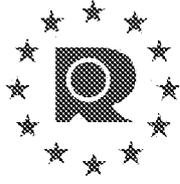
*Marque:* **PAPER STRAW made in Europe 100%**

Suite aux procédures *ex officio* devant l'EUIPO et toutes les procédures étant arrivées à leur terme, le refus provisoire de la marque susmentionnée est confirmé en partie et la protection de la marque est partiellement refusée pour l'Union européenne. En conséquence, la marque est acceptée pour les produits et services suivants:

- FR-16 Produits de l'imprimerie; articles pour reliures; photographies; papeterie et articles de bureau, à l'exception des meubles; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; matériel de dessin et matériel pour artistes; pinceaux; matériel d'instruction ou d'enseignement; feuilles, films et sacs en matières plastiques pour l'emballage et le conditionnement; caractères d'imprimerie; clichés.
- FR-35 Publicité; services des agences de publicité.
- FR-38 Transmission des courriers électroniques; fourniture d'accès utilisateur à des réseaux informatiques mondiaux; radiodiffusion; télédiffusion; transmission de séquences vidéo à la demande; mise à disposition de forums de discussion sur internet; services de téléconférence; services de visioconférence.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, du RMUE, la marque a été publiée le **18/06/2021**.

Conformément à l'article 189, paragraphe 2, du RMUE, et à l'article 79, paragraphe 2, du RDMUE, elle produit les mêmes effets que l'enregistrement d'une marque en tant que marque de l'Union européenne.



**Maria José GIL BERENGUER**

---